



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 6 avril 2021

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Maire,

Par courrier, réceptionné le 25 février 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de votre commune au titre de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme pour la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) au sein du Parc Culturel de Rentilly.

La commission s'est réunie le jeudi 1^{er} avril 2021 par visioconférence via Lifesize, pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF, à partir des éléments de votre dossier et des pièces complémentaires demandées suite aux échanges avec vos services.

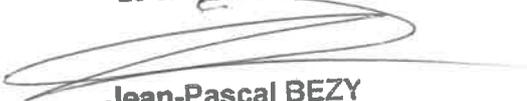
La commission a rendu un avis favorable, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à la création de ce STECAL NEst au sein du Parc Culturel de Rentilly.

La commission vous invite à préserver les dimensions historiques et paysagère de ce site remarquable.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
Le directeur adjoint



Jean-Pascal BEZY

M. Patrick GUICHARD
Mairie
2, rue de la Montagne
77600 BUSSY-SAINT-MARTIN